



DEL N°2022-23 (19.07.2022 – 01/04)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ
Séance publique du 19 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-neuf juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le onze juillet deux mille vingt-deux s'est réuni Salle de Conseil sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice :15

Présents :13

Votants :14

Date de convocation : 11/07/2022

Présents : CHENEVAL Laurette, BUCHACA Joël, SOLLIER Marie, DEMOULIN Jean-Philippe, PAUTLER Claude, BIDAUT Céline, BOTTOUlier Christian, VERNANCHET Corinne, FILET François, GERMAIN Grégory, LUCE Fabien, MEURIER-TUPIN Christophe, PERROUX Maxime.

Absents représentés : DE MARCO-PENLOU Marine a donné procuration à SOLLIER Marie.

Absent : JOLY Philippe

PERROUX Maxime a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2022-23 : Validation du devis pour le diagnostic des eaux pluviales et demande de subvention

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que, lors de la séance du 14 septembre 2021, il avait été décidé de contacter des cabinets afin de s'engager dans une réflexion profonde de la gestion des eaux pluviales communales.

Elle fait part au conseil municipal que 2 cabinets ont répondu à notre demande et que ce diagnostic peut être subventionné par l'Agence de l'eau et le conseil départemental

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DECIDE d'attribuer le diagnostic au cabinet SCERCL

DECIDE de solliciter une subvention à l'Agence de l'eau

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN CI-DESSUS et ont signé au registre tous les membres présents. Le présent acte est rendu exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 et de la loi du 22 juillet 1982.

TELETRANSMIS le

à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

AFFICHÉ le

Copie certifiée conforme,
Mme le Maire,
CHENEVAL Laurette

Le secrétaire de séance,
PERROUX Maxime

